

Villabé, le 19 septembre 2024

**Réunion Du Conseil Municipal
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

**VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2024.
 3. Adhésion au SMOYS au titre de la compétence IRVE des communes Brouy, Champmotteux, Morsang-sur-Seine, Ormoy-la-Rivière et Valpuiseaux.
 4. Adhésion au SMOYS au titre de la compétence de distribution de gaz de la commune de Buno-Bonnevaux.
 5. Régime indemnitaire de la filière police – instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).
 6. Modification du tableau des effectifs.
 7. Décision modificative n°1.
 8. Subvention exceptionnelle à l'association ELA.
 9. Renouvellement d'agrément CAF pour le Relais Petite Enfance.
 10. Demande de fonds de concours en investissement.
 11. Participation financière aux voyages organisés par le collège Rosa Parks.
 12. Quotient familial.
 13. Tarification des services municipaux.
 14. Forfait classes découvertes.
 15. Avis sur la dérogation au principe du repos dominical 2025.
 16. Convention d'occupation précaire du domaine public au bénéfice de PROBTP.
 17. Motion pour la création d'une législation autour de la consommation du protoxyde d'azote.
- Questions orales.



Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart